

Le Centre de Formation

# Laméd

LA DOT

LA  
GRANDE  
MOISSON  
ASSOCIATION CHRÉTIENNE

DOC/001/11

Strictement interdit à la vente



— Le Centre de formation למד (Laméd) —

Ref : Doc/001/11

Enseignement : **La Dot**

## TABLE DE MATIERE

<b>Quel est l'étymologie du mot Dot ?</b>	<b>2</b>
<b>Dans quel cadre, la dot est-elle apparue ?</b>	<b>3</b>
<b>La Tôrah de Moshèh, fait-elle mention du mot Dot ?</b>	<b>3</b>
<b>La dot était-elle le seul moyen par lequel une femme pouvait se marier ?</b>	<b>4</b>
<b>Est-ce que la pratique de la dot est unanime sous tous les cieux ?</b>	<b>4</b>
<b>La dot est-elle toujours d'actualité dans la foi chrétienne ?</b>	<b>6</b>
<b>'Abraham a-t-il payé la dot ?</b>	<b>7</b>
<b>Qu'est-ce qui se cache derrière la dot ?</b>	<b>8</b>
<b>Que vise 'Èlohiym en s'attaquant à la dot ?</b>	<b>10</b>

**D**ans l'Afrique traditionnellement moderne, les mariages sont les moments de célébrations et de réjouissances où des familles s'unissent autour de leurs enfants. Cependant, « le vrai mariage » comme nous l'entendons ici n'est rien sans le symbole sacro-traditionnel. De plus, bien que les années se soient succédées, il demeure toujours incontournable chez nous : la dot, pivot central des mariages. Mais qu'est-ce que vraiment la dot ? Quelles sont ses origines ? Est-elle praticable par les chrétiens ? Autant de questions que nous pouvons nous poser que nous allons tâcher de répondre.

## Quel est l'étymologie du mot Dot ?

Le mot dot, mentionné pour la première fois dans Genèse 34 : 12, est un terme hébreu qui se lit מוֹהָר – mohar. Sa signification est « prix d'achat d'une épouse, argent de noces, cadeau qu'on fait aux parents dont on épouse la fille ».

Comme cela est mentionné, c'est un montant ou une valeur versée par le futur marié ou sa famille que l'on doit remettre à la famille de la jeune fille en échange de sa main.

Par ailleurs, c'est au latin classique que nous devons le mot « dot » qui se disait **dos/dotis** dont la signification est « dot, biens apportés par l'épouse ». Ces mêmes mots viennent du verbe **dare** « donner ». Enfin, avec l'évolution du latin jusqu'à la langue française ce mot est devenu « dot ».

## Dans quel cadre, la dot est-elle apparue ?

Le mot hébreu *mohar* (souvent traduit selon les versions par « dot » ou « don nuptial ») est mentionné pour la première fois dans un contexte de crise, après l'enlèvement et le viol de Dinyah, fille de Léah, femme de Ya'aqov<sup>1</sup>.

En effet, lorsque 'Èsaw<sup>2</sup> et Ya'aqov se sont séparés, ce dernier campa avec sa famille en face de la ville de Shekèm (Sichem). C'est lors de la sortie de Dinyah pour aller regarder les filles du pays qu'elle fut enlevée, puis violée par Shekèm, fils de Hamor, prince du pays :

*Dinyah, la fille que Léah avait enfantée à Yaacov, sortit pour voir les filles de la terre. Shekem, fils de Hamor, le Hévien, prince de la terre, la vit, la prit, coucha avec elle et l'humilia.* (Genèse 34 : 1-2\_BYM<sup>3</sup>).

Vu que l'âme de Shekèm s'attacha à celle de Dinyah, il demanda à son père de la prendre pour épouse. C'est pourquoi, pendant la rencontre familiale, il demanda à la famille de Dinyah d'exiger de lui une forte dot et beaucoup de présents. Ceci était une manière d'atténuer l'humiliation de la famille<sup>4</sup>.

## La Tôrah de Moshèh, fait-elle mention du mot Dot ?

Bien sûr que oui. Ce mot est mentionné dans le cas où une jeune fille célibataire, non mariée, avait été séduite par un homme qui coucha avec elle. Dans ce cas, l'homme devait payer la dot des vierges parce qu'il l'avait humilié :

*si un homme séduit une vierge qui n'est pas fiancée et couche avec elle, payer sa dot, il paiera sa dot et la prendra pour femme. Si le père de la fille refuse, s'il refuse de la lui donner, il lui paiera en argent la valeur de la dot des vierges.* (Exode 22 : 15-16).

Il faut préciser que si le père de la jeune fille acceptait que l'homme prenne la jeune

femme pour épouse, ce dernier ne pouvait pas la répudier tant qu'il était vivant. Mais si le père refusait de la lui donner, l'homme devait néanmoins payer la compensation (le *mohar*) pour le déshonneur causé. Le montant de la "dot des vierges" s'élevait effectivement à cinquante sicles d'argent, comme précisé dans la Tôrah (Deutéronome 22 : 29).

## **La dot était-elle le seul moyen par lequel une femme pouvait se marier ?**

Bien évidemment que non. La forme normale et légale du mariage en Yisra'él, c'est lorsque le père donnait sa fille pour épouse. La Bible dit :

*Quand un homme aura pris une femme, et qu'après être venu vers elle, il la haïsse, et qu'il lui impute des choses concernant le libertinage et lui fait une mauvaise réputation, en disant : J'ai pris cette femme, et quand je me suis approché d'elle, je n'ai pas trouvé en elle sa virginité. Le père et la mère de la jeune femme prendront et produiront les signes de la virginité de la jeune femme devant les anciens de la ville, à la porte. Et le père de la jeune femme dira aux anciens : **J'ai donné ma fille à cet homme pour femme, et il l'a haïe. Et voici qu'il lui impute des choses concernant le libertinage en disant : Je n'ai pas trouvé en ta fille de virginité. Cependant, voici les signes de la virginité de ma fille.** Et ils étendront le drap devant les anciens de la ville. (Deutéronome 22 : 13-17).*

## **Est-ce que la pratique de la dot est unanime sous tous les cieux ?**

Bien évidemment non. La pratique de la dot varie et s'applique selon le peuple, les nations, c'est-à-dire selon les pays. Tantôt ce sont les femmes qui paient la dot tantôt ce sont les hommes. Nous allons classer le paiement de la dot par zone :

<b>Région / Zone</b>	Nom local courant	Qui paie ?	Qui reçoit ?	Nature et Signification	Source principale
<b>Afrique de l'Ouest &amp; Centrale</b>	<i>La Dot / "Prix de la mariée"</i>	Le marié (et sa famille)	La famille de la mariée	Biens, bétail ou argent. Scelle l'alliance entre deux lignages.	<i>Codes de la Famille (ex: Bénin, Cameroun)</i>
<b>Afrique Australe</b>	<i>Lobola / Rooro</i>	Le marié	La famille de la mariée	Historiquement en têtes de bétail, aujourd'hui monétisé. Symbole de gratitude.	<i>Anthropology Southern Africa / Britannica</i>
<b>Asie du Sud (Inde, Pakistan, etc.)</b>	<i>Dahez / Jahez</i>	La famille de la mariée	Le marié et sa famille	Argent, bijoux, mobilier. Souvent perçu comme un héritage anticipé (bien qu'illégal en Inde).	<i>Dowry Prohibition Act (1961) / Amnesty</i>

<b>Monde Arabe &amp; Musulman</b>	<i>Mahr / Sadaq</i>	Le marié	La mariée elle-même	Don obligatoire qui reste la propriété exclusive de la femme (protection financière).	Droit Islamique / Codes du statut personnel
<b>Chine</b>	<i>Cai Li</i>	Le marié	La famille de la mariée	Argent et cadeaux pour compenser la "perte" d'une force de travail pour les parents.	Human Rights Watch / China Civil Code
<b>Thaïlande</b>	<i>Sin Sod</i>	Le marié	La famille de la mariée	Preuve de la capacité financière du marié à entretenir sa femme.	Coutumes locales / Tourism Authority of Thailand

## La dot est-elle toujours d'actualité dans la foi chrétienne ?

Bien sûr que non. Cette pratique est externe à la doctrine de Yehowshuw'a ha-Mashiyah (Jésus-Christ).

En effet, le Seigneur Yehowshuw'a ha-Mashiyah, avant de monter au ciel, donna

une instruction fondamentale à ses apôtres :

*Étant allés donc, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant pour le nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, **leur enseignant à garder tout ce que je vous ai ordonné.** Et voici moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à l'achèvement de l'âge. Amen ! (Matthieu 28 : 19-20) ;*

Par conséquent, les disciples du Seigneur sont enseignés sur la doctrine des apôtres :

*Or **ils étaient persévérants dans la doctrine des apôtres**, dans la communion fraternelle, dans la fraction du pain et dans les prières. (Actes 2 : 42) ;*

***Ayant été édifiés sur le fondement des apôtres et prophètes**, et Yéhoshoua Mashiah lui-même étant la pierre angulaire. (Éphésiens 2 : 20) ;*

*Car je vous ai annoncé **tout le conseil d'Elohîm, sans en rien cacher.** (Actes 20 : 27).*

## **'Abraham a-t-il payé la dot ?**

Bien évidemment que non, selon ce récit précis.

Dans le contexte du mariage de Yitsḥaq<sup>5</sup>, 'Abraham envoya son serviteur prendre une femme pour épouse, choisie au sein de sa propre famille. Par conséquent, après que YHWH eut fait réussir son voyage, le serviteur d'Abraham relata les raisons de sa démarche. Face à cette situation, la famille fut convaincue et n'eut d'autres choix que de donner leur fille en mariage. Cependant, ils le firent sans exiger de contrepartie financière, reconnaissant la main d'Èlohiym :

**Voici Ribqah en face de toi. Prends-la et va ! Qu'elle devienne la femme du fils de ton seigneur, comme YHWH l'a dit.** Et il arriva, lorsque le serviteur d'Abraham entendit leurs paroles, qu'il se prosterna à terre devant YHWH. **Le serviteur sortit des objets**

*d'argent, des objets d'or et des vêtements qu'il donna à Rivqah. Il donna aussi de riches présents à son frère et à sa mère. (Genèse 24 : 51-53).*

En d'autres termes, c'est seulement après que la famille eut donné sa fille que le serviteur offrit des présents de valeur importante à Rivqah, ainsi que de riches présents à son frère Laban et à sa mère.

Contrairement à ce qui se fait en Afrique (dans le cas du Gabon, par exemple) où **la dot est une condition obligatoire pour le consentement initial au mariage**, la famille de Rivqah n'a rien demandé. Au contraire, c'est de son propre chef que le serviteur d'Abraham offrit ces présents, d'abord à Rivqah, puis à son frère Laban, et enfin à sa mère.

## **Qu'est-ce qui se cache derrière la dot ?**

La dot est, dans une large mesure, le moyen par lequel les familles remettent en avant des pratiques ancestrales ou des coutumes ethniques du Gabon. Ces pratiques peuvent inclure des éléments historiquement liés à des rites qui sont **hostiles à la foi chrétienne**, tels que *le Bwiti, le Mabandzi, ou le Mwiri*, entre autres.

Aujourd'hui, le mariage coutumier, dans les faits, est un moyen par lequel la future mariée est échangée contre les biens de sa future belle famille : [...] *Elle plaide pour la suppression de la dot au Gabon car celle-ci devient de plus en plus chère. Les familles demandent trop de présents, donnant l'impression que la dot devient une « vente » de la future mariée [...].*

Martine Moutsinga attend le taxi au rond-point de la démocratie avec sa fille de 13 ans. Elle ne veut même pas entendre parler de l'abolition de la dot : « *Quand je regarde ma fille et ce qu'il me donne comme argent pour l'élever, pour l'envoyer à l'école... Son mari doit m'honorer. Il faut que les parents mangent* », témoigne-t-elle<sup>6</sup>.

Selon ce témoignage, Madame Martine Moutsinga estime qu'elle doit être honorée en raison de son investissement dans la vie de sa fille. Cependant, cette logique soulève une question d'équité : le futur mari de sa fille et ses parents n'ont-ils pas également investi pour lui (l'éduquer, l'élever, etc.) ? Par conséquent, cette situation conduit à se demander si c'est une malédiction d'avoir des garçons dans une famille, étant donné qu'ils sont soumis à cette charge sans compensation.

La Bible dit que le trône de notre 'Èlohiym est fondé sur l'équité et la justice (Psaumes 89 : 14 et 97 : 2). Autrement dit, 'Èlohiym demande que nos jugements soient justes.

Le Seigneur dit : **Toutes les choses donc que vous voulez que les gens fassent pour vous, faites-les de même pour eux, car c'est la torah et les prophètes.** (Matthieu 7 : 12).

Ainsi, si nous appliquons la justice, et si la famille du futur marié paie la dot, la famille de la future mariée devrait impérativement payer la dot également, car les deux familles ont investi pour leurs enfants.

Et comme nous l'avons répondu précédemment sur la question "**La dot est-elle toujours d'actualité dans la foi chrétienne ?**" la foi chrétienne est entièrement soumise à l'enseignement du Seigneur Yehowshuw'a ha-Mashiyah. A cet effet, elle ne permet pas d'accepter des enseignements contraires à la doctrine apostolique.

L'apôtre Paul dit aux chrétiens de l'église de Rome :

**Et ne vous conformez pas à cet âge-ci, mais soyez transformés par le renouvellement de votre pensée, afin que vous examiniez quelle est la volonté d'Elohîm, ce qui est bon, agréable et parfait.** (Romains 12 : 2).

Un autre aspect problématique de la pratique de la dot est qu'elle réorganise la structure familiale au moment du mariage. En effet, elle aboutit souvent à ce que les parents biologiques de la future mariée n'aient pas de mot à dire lors du ma-

riage de leur enfant, puisque c'est aux oncles (souvent les chefs de lignage) de tout administrer.

Or, selon la Tôrâh de Moshèh, c'est le père qui marie sa fille et qui est le premier concerné par le mariage. Par conséquent, les parents biologiques devraient être les principaux acteurs dans l'organisation du mariage de leurs enfants, conformément aux principes bibliques.

## **Que vise 'Èlohiym en s'attaquant à la dot ?**

Premièrement, en invitant ses disciples à revenir à sa Parole, le Seigneur veut revaloriser la dignité qui est de plus en plus chosifiée et instrumentalisées par les familles afin d'atteindre leurs objectifs.

Deuxièmement, comme nous l'avons dit plus haut, le Seigneur veut restaurer l'autorité paternelle et repositionner l'Èlohiym de la Bible dans les familles par le moyen de la doctrine apostolique.

Que toute la Gloire soit rendue au Seigneur Yehowshuw'a ha-Mashiyah, lui qui donne la vie et le mouvement à tout être humain.

Ma prière pour les frères et sœurs qui aspirent au mariage, est que le Seigneur leur accorde l'intelligence et la sagesse pour échanger avec leurs parents tout en les invitant à la fermeté à cause du Seigneur et sa Parole. Le Seigneur soutient toutes les personnes qui prennent appui sur sa Parole et non ceux qui se compromettent.  
Amen !

**MVE MEZUI ME MVE Messila**

## Notes de fin d'ouvrage

<sup>1</sup> Nom généralement traduit par Jacob.

<sup>2</sup> Nom généralement traduit par Ésaü.

<sup>3</sup> Bible de Yéhoshoua Mashiah.

<sup>4</sup> Au Moyen-Orient, toutes les jeunes filles vont en mariage dans l'état de virginité. Et c'était un honneur pour le père de voir sa fille entrer dans une nouvelle vie dans cet honneur.

<sup>5</sup> Nom généralement traduit par Isaac.

<sup>6</sup> Extrait du média français RFI : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220608-la-suppression-de-la-dot-fait-d%C3%A9bat-dans-la-soci%C3%A9t%C3%A9-gabonaise>